

BAREMES HONORAIRES TTC TRANSACTIONS

Intégralement charges Vendeur ou Cédant en cas de mandat de vente

A partir du 06 février 2020



Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir

PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C	PRIX SOUHAITE	HONORAIRES T.T.C
DE 0 à 40 000 €	4 500 €	DE 150 001 à 160 000€	11 000€
DE 40 001 à 50 000€	5 500 €	DE 160 001 à 170 000€	11 500€
DE 50 001 à 60 000€	6 000€	DE 170 001 à 180 000€	12 000€
DE 60 001 à 70 000€	6 500€	DE 180 001 à 190 000€	12 500€
DE 70 001 à 80 000€	7 000€	DE 190 001 à 200 000€	13 000€
DE 80 001 à 90 000€	7 500€	DE 200 001 à 210 000€	13 500€
DE 90 001 à 100 000€	8 000€	DE 210 001 à 220 000€	14 000€
DE 100 001 à 110 000€	8 500€	DE 220 001 à 230 000€	14 500€
De 110 001 à 120 000€	9 000€	DE 230 001 à 240 000€	15 000€
DE 120 001 à 130 000€	9 500€	DE 240 001 à 250 000€	15 500€
DE 130 001 à 140 000€	10 000€	DE 250.001 à 260 000€	16 000€
DE 140 001 à 150 000€	10 500€	Au-delà 260 001€	6,50%

Barèmes honoraires H.T transactions commerciales et professionnels

Intégralement à la Charge du Preneur, A partir du 06 février 2020

Cession de droit au bail et fonds de commerce : 6,5% hors taxes du montant de la cession avec un minimum de 7 500 € H.T

Honoraires sur location commerciales et bureaux sans droit d'entrée : 8% Hors taxes du montant du loyer annuel.

Barèmes honoraires location TTC, habitation, mixte et meublée

Honoraires de négociation à la charge exclusive du bailleur : 0,5 % TTC du montant du loyer annuel

Visite, constitution dossier le locataire et rédaction du bail : bailleur :6 % TTC du loyer annuel et Locataire :6% ²TTC du loyer annuel, plafonné à 8 € TTC /m²

Etat des lieux : Bailleur : 2 % TTC du loyer annuel Locataire : 2% TTC du loyer annuel, plafonné à 3 € TTC /m²